

COMMUNE DE SEPMES*Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-02-03

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme Régine REZEAU, Maire, M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée, M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. CHOLLET Yohan, M. DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, Mme LANGLOIS Barbara, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie
Arrivée de Cindy REZEAU à 20h35
Arrivée de Virginie VERNAT à 20h39

Absents excusés :

Mme DELORME Manon, adjointe
M.RAGUIN Charles

Nombre de membres en exercice : ...	14
Nombre de présents :	12
Nombre de votants :	12
<i>Date de convocation : 30 janvier 2023</i>	

Mme CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE AU DEPART D'UN ADJOINT**

Vu la lettre de démission de Mme Barbara LANGLOIS des fonctions d'adjointe au maire datée du 21 décembre 2022, adressée à Mme la Préfète d'Indre-et-Loire et acceptée par le représentant de l'Etat en date du 2 janvier 2023.

Considérant que l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 4 postes d'adjoints pour la commune

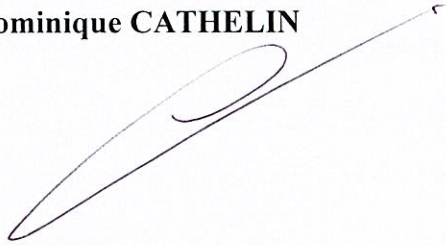
Considérant qu'il convient soit de réduire le nombre de poste d'adjoints à 3, soit maintenir le nombre de poste à 4 et procéder à l'élection d'un nouvel adjoint,

Considérant le manque de disponibilité des membres du conseil municipal,

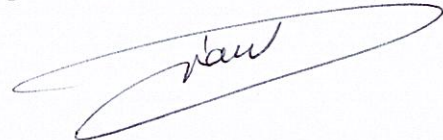
Madame le Maire propose de réduire le nombre de postes d'adjoints à 3.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de SEPMEs.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Dominique CATHELIN



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du présent acte qui
a été transmis en Sous-préfecture le 17 février 2023
et publié le 17 février 2023

À SEPMEs, 17 février 2023
Le Maire,

